

NOTICE « COVID-19 »

Organisation des cours Ecole de Musique Suzuki Marseille

Nous vous informons que toute l'école a fait l'objet d'une désinfection (meubles, portes, poignées, chaises, moquettes, pupitres, carrelage..). Des adaptations ont également été faites :

- Les livres, les jeux, les tabourets ont été enlevés de la salle d'attente,
- Les chaises pliantes sont condamnées dans la grande salle,
- Le secrétariat est fermé et réservé exclusivement aux enseignants présents.

Entre chaque cours, le professeur nettoiera le siège utilisé et les poignées de porte. Il aérera la salle de cours.

Pour reprendre les cours, les cours de groupe seront sans les parents. Pour les cours individuels, nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement cette notice et la remettre signée au professeur de votre enfant. Toutes ces mesures ont pour objectif de garantir les conditions nécessaires à la réouverture de notre école. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de reprendre les cours de groupe car nous ne pourrions respecter la distanciation sociale demandée.

CONSIGNES PARENTS

Prévoir :

- Nous vous demandons d'apporter votre propre masque pour vous et votre enfant ou une visière.
- Le parent vient seulement avec l'enfant (pas de frère(s), sœur(s)).

Accueil du parent/enfant :

- Le parent sonne à l'interphone et le professeur lui ouvre la porte en bas de l'immeuble via l'interphone (la porte d'entrée du bas doit rester fermée).
- Au niveau de l'école (1^{er} étage), le professeur vous ouvre la porte d'entrée et vous demande de vous déchausser. Nous vous demandons de laisser vos chaussures dans les escaliers OU de les mettre dans un sac et de les ranger dans les casiers libérés dans la salle d'attente.
- Le parent et l'enfant mettent un masque avant de rentrer dans l'école (le professeur est en droit de refuser le cours si ce n'est pas le cas).
- L'enfant doit aller se laver les mains avant de rentrer dans la salle de cours.
- Le professeur ouvre la porte de la salle de cours.

- Le parent remet au professeur, lors du premier cours, la présente fiche « consignes PARENTS » signée.

Durant le cours :

- Pour le cours individuel, le parent doit obligatoirement accompagner son enfant dans la salle de cours (pas de parent(s)/enfant(s) dans la salle d'attente).
- Il appartient au parent de faire respecter la distanciation sociale entre lui et son professeur lors du cours (des indications au sol indiqueront la distance à respecter).
- Pour le cours de groupe, nous recommandons aux parents de ne pas y participer pour limiter le nombre de personnes dans la salle.

A la fin du cours :

- Le professeur ouvre la porte de la salle de cours et la porte d'entrée de l'école pour que le parent et l'enfant puissent sortir.
- L'enfant et son parent remettent leurs chaussures sur le paillason de l'école.

Je soussigné(e) _____, parent de l'enfant
certifie avoir pris connaissance de ce règlement et le mettre en application dans le cadre des
consignes sanitaires en lien avec la crise du Covid-19.

A Marseille, le

Signature du(des) parent(s)

Nota : ce document doit obligatoirement être daté et signé en marquant le nom de l'élève par chaque parent et être remis au professeur lors de la reprise de l'activité de son enfant dans l'école.